

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES, Françoise JORREY, Sandra BARBE, Messieurs Éric FORESTIER, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD et Christian MICHELET.

Procurat ion(s) :

Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX

Etai(en)t absent(s) :

Madame Laure BRAQUEHAIS, Monsieur Ulysse SUC

Date de la convocation
20 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mesdames Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART, Messieurs Antoine ZANOTTO, Willy LORENZON

Date d'affichage
29 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES

29 mars 2024
et publication du
29 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	80 870,73
- un excédent reporté de :	398 104,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	478 975,30
- un déficit d'investissement de :	40 376,24
- un déficit des restes à réaliser de :	54 748,40
Soit un besoin de financement de :	95 124,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	478 975,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	95 124,64
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	383 850,66
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	40 376,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUVEZIN-SUR-GUPIE

Le Maire Daniel BORDENEUVE

le(s) secrétaire(s) de séance

